

Chiens interdits sur le Parc linéaire... et toutes les voies cyclables!



par **Hélène Ruel**

[Voir tous les articles de Hélène Ruel](#)

Article mis en ligne le 3 avril 2007 à 12:00

[Lisez les 3 commentaires à propos de cet article](#) / [Réagissez à cet article](#)



Aucune voie ou bande cyclable n'est accessible aux animaux, même si on les tient en laisse.

Les animaux, les chiens particulièrement, sont interdits sur le Parc linéaire des Bois-Francis, même tenus en laisse. Chaque année, cette question revient sur la piste, note Liette Perreault, coordonnatrice du Parc linéaire des Bois-Francis.

Cette année, la question est venue du citoyen René Martineau, qui a quasiment menacé les élus municipaux de Victoriaville de former un «Comité de citoyenneté» pour revendiquer le droit de promener le «meilleur ami de l'homme» sur la piste du Parc linéaire.

M. Martineau s'était laissé dire que la Ville n'autorisait pas les chiens sur le Parc parce que bien des gens en ont peur et pour ce qu'ils pouvaient laisser sur la piste. Selon le «sondage» qu'il a mené auprès d'une cinquantaine de citoyens, la peur ne serait pas un argument valable. Et le port d'une «couche» réglerait, selon lui, l'autre partie du problème.

Les réponses aux questions de M. Martineau ont provoqué un certain embrouillamini au conseil qui était présidé, lundi, par la conseillère France Auger. Le conseiller Éric Lefebvre a tenté une réponse que d'autres, comme le conseiller Jacques Nadeau et le directeur général, Nicolas Théberge, ont à peu près corrigée.

Interdits sur le Parc...

En fait, c'est un règlement édicté par la Corporation du Parc linéaire qui interdit la présence d'animaux, même tenus en laisse, sur la voie cyclable, confirme la coordonnatrice.

«C'est vraiment pour des raisons de sécurité qu'ils sont interdits. On ne vise pas tant les animaux que la sécurité des personnes qui circulent sur la voie en patins à roulettes ou à vélo. Même si l'animal est tenu en laisse, on ne peut prévoir quel comportement il aura s'il est surpris par un cycliste. Et puis, on est toujours responsable de son animal», explique Mme Perreault.

M. Théberge avait également évoqué cet argument devant René Martineau, disant que quelques accidents étaient survenus dans le passé, impliquant chien et cycliste.

La coordonnatrice du Parc reconnaît qu'aucune affiche ne rappelle aux promeneurs l'existence de ce règlement. «Mais beaucoup de gens le savent!», précise-t-elle. Elle mentionne que les patrouilleurs du Parc rappellent, assez souvent, cette interdiction et que lorsqu'ils parlent de sécurité, les usagers comprennent bien la pertinence du règlement. «Mais les patrouilleurs ne sont pas autorisés à délivrer des contraventions. S'il y avait une plainte concernant la présence d'un animal qu'on estime menaçant pour la sécurité, on pourrait alors appeler les policiers à la rescousse.»

... et sur toutes les voies cyclables de Victo

Liette Perreault ajoute que là où les villes sont propriétaires de leur tronçon de Parc linéaire, elles pourraient, effectivement, autoriser la présence d'animaux. Mais Victoriaville n'a pas voulu le faire, observe l'assistant greffier, Me Yves Arcand. Cela compliquerait les choses, a-t-il précisé.

D'ailleurs, sur le territoire victorivillois, on ne peut promener son chien, même en laisse, sur l'ensemble des voies et bandes cyclables, précise Me Arcand.

Où peut-on marcher avec son compagnon à quatre pattes? Sur tout ce qu'on appelle les places publiques, à l'exception de la Place Sainte-Victoire. Une place publique, c'est un parc, un terrain de jeux, un chemin, une rue, une ruelle, un trottoir. Là encore, le toutou doit être accompagné de son propriétaire qui le tient en laisse.

Victoriaville impose également une autre restriction à son règlement sur le contrôle des animaux. On ne peut se faire accompagner de son chien pour participer à un festival, une fête publique, une vente-trottoir, bref à un attroupement. Par exemple, on pourrait promener son chien au parc Terre-des-jeunes, mais pas au milieu d'une foule participant à un événement, tel le Grand Défi, précise Me Yves Arcand.